

C. Informations pratiques En montage

Nous vous rappelons que les risques de vols sont importants pendant la période de montage et de démontage. Soyez vigilants pour vos effets personnels.



Accès et circulation

Dans les halls

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans les halls. Seuls sont autorisés les engins de manutention. L'accès aux aires de stationnement est gratuit en période de montage et de démontage sur présentation du Pass Montage et Démontage commander auprès de EUREXPO ([Index - Web Ticket \(gl-events.com\)](#))

En revanche, en période d'ouverture, il est nécessaire d'avoir une carte de parking exposant payante : "le Pass Véhicule". L'achat se fait sur site lors du montage ou sur le [Webshop](#) d'Eurexpo il sera possible de retirer le macaron uniquement lors du montage.

Pour toute question sur le Pass Vehicule et le Pass Montage et Démontage, merci de contacter la hotline dédiée : services@eurexpo.com / tel : +33(0) 4 72 22 30 30

Accès au site : [ACCES : Venir à Eurexpo Lyon | Eurexpo Lyon](#)

En montage



Contrôle d'accès sur chantier

Pendant le montage, le site est un chantier interdit au public. L'accès aux halls d'expositions est soumis à la présentation obligatoire d'un badge nominatif. Vous devez commander vos badges exposant sur votre Espace Exposant. NEW : ils sont désormais valides en montage/démontage.

IMPORTANT :

Nous devons désormais pouvoir identifier l'ensemble des personnels présents sur site pendant le montage et le démontage du salon. Chaque personne travaillant sur le montage et/ou le démontage devra donc être au préalable déclarée via la plateforme SOLAR par le décorateur/le prestataire (se référer à la procédure de déclaration des décorateurs/prestataires p.12).

Seules les personnes munies d'un badge pourront accéder au site durant le montage et le démontage du salon.

Date limite d'enregistrement : Mardi 3 octobre (veille du montage).

Horaire d'ouverture chantier



Voir le planning du salon p.6. Les décorateurs/standistes devront obligatoirement suivre le planning établi par l'organisateur pour accéder au site pendant le montage.

En montage



Livraisons

Aucune livraison ne pourra être faite à Eurexpo avant le début de la période de montage du salon : le 06 octobre à 7h30. Pour tout stockage de matériel avant cette date, merci de vous adresser à un de nos transitaires exclusifs (cf. formulaires Transport & Manutention).

IMPORTANT : Pour toute livraison, une personne doit être présente sur le stand pour la recevoir. Aucune réception de marchandise ne sera effectuée par le Commissariat Général.

Horaires de livraisons pendant le montage : voir planning d'accès en montage (p.7)

Horaires de livraisons pendant le salon : de 7h00 à 8h30.

Adresse de livraison

Parc des Expositions EUREXPO LYON

Salon : POLLUTEC 2023

Nom de la société exposante + Nom du destinataire + N° de téléphone portable

Hall n° - Allée n° - Stand n°

Avenue Louis Blériot - 69680 Chassieu - France



Manutention

A l'intérieur du hall, des entreprises de manutention sont à votre disposition. Cette manutention est payante. Voir Bon de commande Manutention sur votre Espace Exposant.

En montage



Emballages vides - dépôt de matériaux

Les emballages vides doivent être évacués sans délai et entreposés par les exposants ou leurs décorateurs en dehors des halls (voir Bon de commande Manutention sur votre Espace Exposant). Aucune possibilité de stockage dans les halls.

Retrait des déchets (OBLIGATOIRE)

Afin de faciliter l'élimination des déchets lors du montage, vous pouvez commander une évacuation déchets au m³ auprès de la société de nettoyage AXIAL (bon de commande sur votre espace exposant).

Les déchets, gravas NON ÉVACUÉES lors du montage seront cassés et/ou mis en benne, aux frais de l'exposant, avec un minimum de facturation de 1 000 € HT. L'exposant est responsable pour l'ensemble de ses prestataires.

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos décorateurs et différents prestataires qui interviennent sur votre stand.



Douane

Les formalités de douane pourront être effectuées par votre transporteur.



Commission de sécurité

Lors du passage de la Commission de Sécurité, les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand. Date et heure précisées ultérieurement. Si vos constructions ne respectent pas le règlement, il vous sera demandé de faire le nécessaire afin de mettre votre stand en conformité pour l'ouverture au public.

Ouverture au public



Distribution publicitaire / prospectus

La distribution de documents et objets publicitaires est strictement interdite en dehors des limites de votre stand.

Toute distribution de prospectus est interdite dans les allées.



Animations sonores

Les animations (sons, vidéos, mascottes...) doivent être déclarées auprès de l'organisateur pour acceptation. Le niveau sonore maximal est fixé à 85 décibels.

L'exposant est seul responsable du respect des droits de propriété intellectuelle relatifs à la diffusion de musique. En conséquence, l'exposant doit effectuer la déclaration relative à la diffusion de musique sur son stand auprès de la SACEM et doit en assurer le paiement avant le salon.

<https://clients.sacem.fr/autorisations/manifestation-avec-de-la-musique-en-fond-sonore>

L'exposant garantit l'organisateur de tout recours et/ou toute réclamation de tout tiers du fait du non-accomplissement de ses obligations.

Toutes sortes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors de la limite des stands.

Ouverture au public



Badges exposants

Pour l'accès des exposants pendant la période d'ouverture, de montage et de démontage un badge exposant nominatif est obligatoire.



Livraisons en ouverture

Accès livraison exposants : de 7h00 à 8h30.

Le chauffeur doit être muni d'un bon de commande comprenant le nom du salon, ainsi que le nom et le numéro de stand pour lequel il effectue la livraison.



Traiteurs

Aucune exclusivité n'est reconnue à l'exercice de l'activité sur Eurexpo Lyon.

En conséquence, les exposants peuvent faire appel soit aux traiteurs installés sur le site, soit à des traiteurs agréés par l'administration du Parc des Expositions (liste disponible sur l'Espace Expositant). Les livraisons traiteurs sont autorisées sous réserve de bon de livraison.

Tous les traiteurs non-référencés devront impérativement obtenir un agrément ponctuel en adressant leur demande à :

EUREXPO LYON - Mme Pauline BONNASSIEUX :

Tél : +33 (0)4 72 22 31 31 - Email : pauline.bonnassieux@eurexpo.com

En l'absence de cet agrément, l'accès au parc leur sera refusé.

Ouverture au public



Surveillance de stands

La surveillance générale pendant le salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Nous vous recommandons de faire surveiller vos installations surtout la nuit et vous rappelons que les risques de vols sont importants pendant la période de montage et de démontage. Soyez vigilants pour vos effets personnels (voir Gardiennage particulier de stand sur votre espace exposant).



Sinistre et vol

Tout sinistre doit être déclaré par écrit à l'organisateur et, sous peine pour l'assuré de perdre son droit au bénéfice de l'assurance, doit être déclaré à la compagnie d'assurance à l'aide des formulaires-types tenus à la disposition de l'exposant. Cette déclaration doit être faite dans les vingt-quatre heures s'il s'agit d'un vol ou dans les cinq jours dans les autres cas, en indiquant les circonstances du sinistre et le montant approximatif des dommages. Tout vol doit faire l'objet d'une plainte déposée par l'exposant auprès des autorités de police du ressort du lieu de l'organisation du salon. L'original du dépôt de la plainte est joint à la déclaration de sinistre.

COMMISSARIAT DE POLICE

78 Route de Lyon, 69680 Chassieu - France

Tél: +33 (0)4 78 90 56 26

Période de démontage

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.

Nous vous rappelons que les risques de vols sont importants pendant la période de montage et de démontage. Soyez vigilants pour vos effets personnels.



Horaires de démontage

Le démontage des stands commencera le 13 octobre à partir de 17h00. Il se poursuivra jusqu'au 14 octobre à 21h pour les halls 1, 4.2 et 6.1; et jusqu'au 15 octobre à 17h30 pour les halls restants (voir planning).

Nous vous demandons de retirer dès le début du démontage de vos stands toute publicité, multimédia, produit de valeur, ou tout autre objet que vous voulez récupérer.

Pendant cette période, les stands ne sont pas surveillés par l'organisateur, si vous désirez un gardiennage de votre espace, merci de faire appel à une société spécialisée (voir bon de commande "gardiennage").



Accès et parkings

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans les halls. Seuls sont autorisés les engins de manutention. L'accès aux aires de stationnement est gratuit en période de montage et de démontage sur présentation du Pass Montage et Démontage [Index - Web Ticket \(gl-events.com\)](https://www.eurexpo.com/index-web-ticket-gl-events.com)

En revanche, en période d'ouverture, il est nécessaire d'avoir une carte de parking exposant payante : "le Pass Véhicule". L'achat se fait sur site lors du montage ou sur le webshop d'Eurexpo : [Webshop](https://www.eurexpo.com/webshop), il sera possible de retirer le macaron uniquement lors du montage.

Pour toute question sur le Pass Vehicule et le Pass Montage et Démontage, merci de contacter la hotline dédiée : services@eurexpo.com / tel : +33(0) 4 72 22 30 30

Accès au site : [ACCES : Venir à Eurexpo Lyon | Eurexpo Lyon](#)

Période de démontage

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.



Stands équipés et aménagements complémentaires

Les réserves de ces stands et le mobilier de location devront être vidés de tout leur contenu le soir même de la fermeture du salon au plus tard à 18 heures pour leur démontage par les équipes de l'installateur.



Nettoyage

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous les détritrus (moquette, gravois, adhésifs...) doivent être retirés. Les marchandises et installations qui ne seront pas enlevées dans les délais seront mises en décharge par nos soins **et facturées ultérieurement à l'exposant.**

Afin de faciliter l'élimination des déchets et des structures lors du démontage, vous pouvez commander une évacuation déchets au m³ en passant commande à notre prestataire de service **AXIAL** : Tel.: +33 (0)6 23 58 47 41

E-mail: salon@axialproprete.fr

Et commandes de bennes, DIB et bois : **EUREXPO** : services@eurexpo.com

Les stands ou structures de stand ou marchandises NON ÉVACUÉS lors du démontage seront cassés et/ou mis en benne, aux frais de l'exposant, avec un minimum de facturation de 1 000 € HT. En cas de récurrence, il sera facturé un minimum de 1 500 € HT. L'exposant est responsable pour l'ensemble de ses prestataires.

Le même forfait sera appliqué s'il est constaté que les démonteurs d'un stand ont abandonné définitivement le chantier, avant la fin officielle du démontage, en laissant sur place des structures ou autres déchets.

Nous vous recommandons de transmettre ces informations aux transitaires, transporteurs et décorateurs.

L'exposant est aussi responsable pour l'ensemble de ses prestataires (voir Attestation de démontage).